



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET, DES TAUX DE TAXES ET DE LA TARIFICATION DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR 2022**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

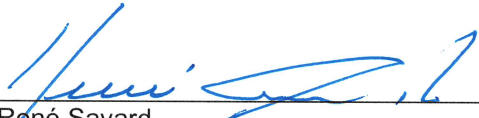
QUE :

Les prévisions budgétaires, les taux de taxes ainsi que les tarifications pour les services municipaux pour l'année 2022 seront adoptées lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 20h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

Qu'il y sera également adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Le but de la séance portera uniquement sur le budget.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 23^{ième} jour de novembre 2021.

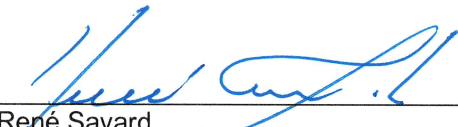


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 23 novembre 2021 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

